

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORALIUM N°2

Code ISIN FR0014000EU4

FIA soumis au droit français - Fonds d'investissement à vocation générale

Société de gestion : Natixis Investment Managers International – Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'investisseur supportera une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice si l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR⁽¹⁾ enregistre, le 29 mars 2029, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 1^{er} avril 2021, d'obtenir exactement, **soit** :

Le 6 avril 2023, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 14%** si le 31 mars 2023, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **6,72%**); **sinon**

Le 4 avril 2024, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 21%** si le 28 mars 2024 l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **6,54%**); **sinon**

Le 3 avril 2025, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 28%** si le 28 mars 2025, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **6,36%**); **sinon**

Le 2 avril 2026, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 35%** si le 27 mars 2026, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **6,18%**); **sinon**

Le 1er avril 2027, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 42%** si le 25 mars 2027, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **6,02%**); **sinon**

Le 6 avril 2028, son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 49%** si le 31 mars 2028, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **5,85%**); **sinon**

Le 5 avril 2029 :

■ son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si le 29 mars 2029, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital supérieure à 40%; ou**

■ son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, si le 29 mars 2029, **l'Indice a baissé de 40%** ou moins par rapport à son Niveau Initial ; ou

■ son Investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 56%** si le 29 mars 2029, **l'Indice n'a pas baissé** par rapport à son Niveau Initial. (soit un TRA de **5,71%**).

Pendant la période de commercialisation⁽³⁾, l'objectif de gestion du Fonds est de maintenir la Valeur Liquidative au niveau de la Valeur Liquidative d'Origine.

Capital non garanti

⁽¹⁾ **Indice** boursier regroupant les 30 sociétés (équipondérées) ayant les plus importantes capitalisations boursières de la zone cœur Euro : Allemagne, France, Benelux. (Dividendes nets réinvestis diminué d'un taux forfaitaire de 5% par an).

⁽²⁾ **Investissement initial** est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la **Valeur Liquidative de Référence** qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives du Fonds calculées du 10 décembre 2020 au 1^{er} avril 2021.

⁽³⁾ **Période de commercialisation** : période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève le 31 mars 2021 à 12h30.

⁽⁴⁾ **L'échéance de la formule** correspond soit à l'une des dates d'échéance anticipée les 6-04-2023, 4-04-2024, 3-04-2025, 2-04-2026, 1-04-2027, 6-04-2028 soit à la date d'échéance maximum le 5-04-2029.

Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés le 1^{er}, 6 et 7 avril 2020. Il est égal à 887,30 dans les exemples ci-après.

Le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatations est le niveau de clôture de l'Indice publié les 31-03-2023, 28-03-2024, 28-03-2025, 27-03-2026, 25-03-2027, 31-03-2028 et le 29-03-2029.

Valeur Liquidative d'Origine : 1000 euros
TRA : Taux de rendement annualisé

Ce Fonds relève de la classification AMF "Fonds à formule", il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾. En effet, en cas de demande de remboursement avant l'échéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur peut cependant demander le remboursement de ses parts chaque semaine, le mercredi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie de 4% maximum seront alors appliqués. Les parts de ce Fonds sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce niveau représente le risque associé à la formule du Fonds qui est indexée à l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds dépend également de la date à laquelle l'investisseur demandera le rachat de ses parts.

■ Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾ peut être associé à un niveau de risque plus élevé puisque l'investisseur peut subir une perte en capital.

■ Le Fonds bénéficie d'une protection en capital, hors frais d'entrée, sous réserve que l'Indice ne baisse pas aux Dates de Constatations Intermédiaires ou ne baisse pas de plus de 40% à la Date de Constatation Finale et que l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance de la formule⁽⁴⁾.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

■ Néant.

AVANTAGES

■ L'investisseur bénéficie à l'échéance maximum d'une garantie de son investissement initial si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

■ L'investisseur bénéficie aux Dates de Constatation d'une garantie de son investissement initial⁽²⁾ si l'Indice ne baisse pas par rapport à son Niveau Initial.

■ L'investisseur pourra bénéficier d'un Gain fixe et prédéterminé, qui pourra être supérieur à la hausse de l'Indice, si cet Indice ne baisse pas à l'une des Dates de Constatation.

■ La performance de l'Indice sera impactée positivement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera supérieur à 5%.

■ Dans le cas d'une hausse de l'Indice supérieure aux Gains prédéterminés (14%, 21%, 28%, 35%, 42%, 49%, 56% selon l'année) l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne bénéficiera que du Gain fixe et prédéterminé qui sera inférieur à la performance réelle de l'Indice.

■ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

■ L'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance⁽⁴⁾ pour bénéficier de la formule.

■ L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année.

■ La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera inférieur à 5%.

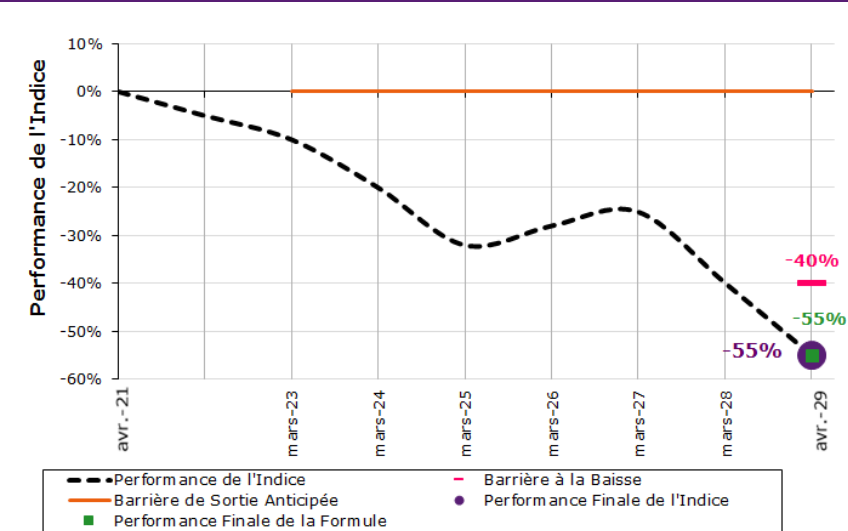
■ L'investisseur peut subir une perte en capital dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% le 29 mars 2029. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi.

INCONVENIENTS

SCENARIOS DE PERFORMANCE

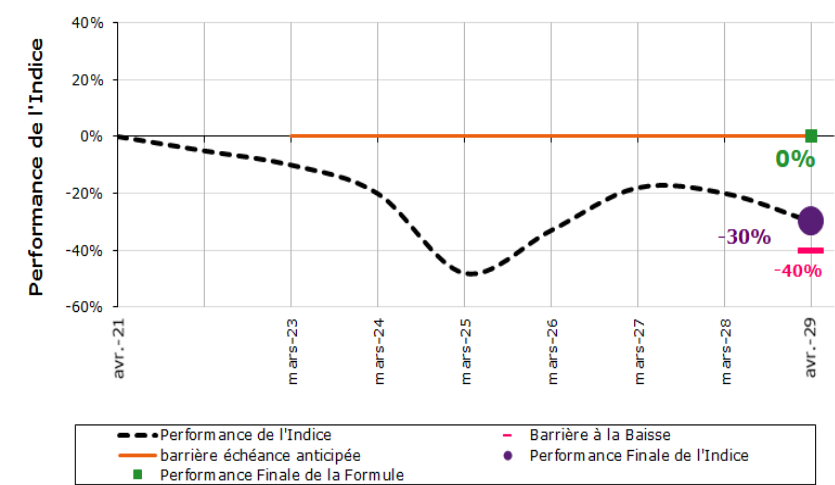
De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution de l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR. Les 3 scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE		Scénario défavorable
Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'1er, 6 et 7 avril 2021	887.30	
31 mars 2023	798.57	-10%, l'indice est en baisse => la formule continue
28 mars 2024	709.84	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
28 mars 2025	603.36	-32%, l'indice est en baisse => la formule continue
27 mars 2026	638.86	-28%, l'indice est en baisse => la formule continue
25 mars 2027	665.48	-25%, l'indice est en baisse => la formule continue
31 mars 2028	532.38	-40%, l'indice est en baisse => la formule continue
29 mars 2029	399.29	-55%
		=> Performance de la Formule = -55% (soit un TRA de -9.48%)



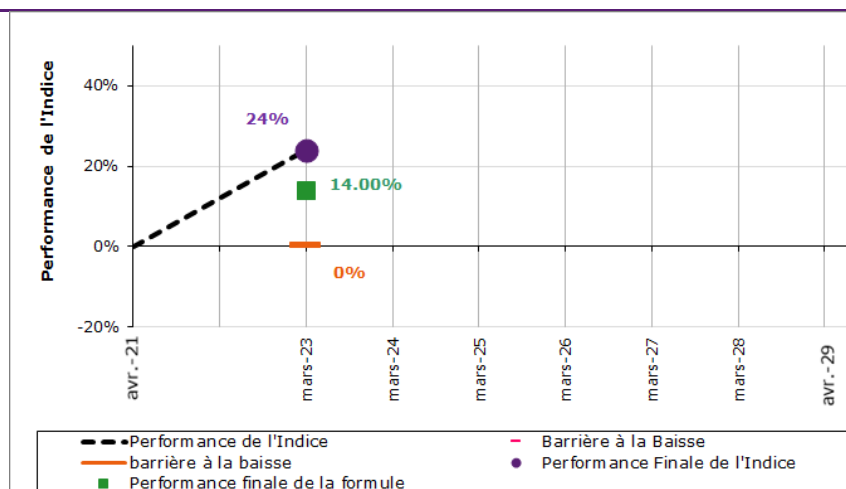
Dans cet exemple, le niveau de l'Indice a baissé à toutes les dates de constatation intermédiaires. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.
A la Date de Constatation Finale, le 29 mars 2029, la performance de l'Indice est de -55%, soit une baisse supérieure à 40%.
L'investisseur subit donc une perte en capital.
Il peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 5 avril 2029, la Valeur Liquidative de Référence, **diminuée de la baisse de l'Indice**, à savoir 1 000 euros - (55% x 1 000 euros) = 450 euros. Il réalise donc une perte 550 euros, soit **un rendement annualisé de - 9,48%**.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE		Scénario moyen
Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'1er, 6 et 7 avril 2021	887.30	
31 mars 2023	798.57	-10%, l'indice est en baisse => la formule continue
28 mars 2024	709.84	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
28 mars 2025	461.40	-48%, l'indice est en baisse => la formule continue
27 mars 2026	594.49	-33%, l'indice est en baisse => la formule continue
25 mars 2027	727.59	-18%, l'indice est en baisse => la formule continue
31 mars 2028	709.84	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
29 mars 2029	621.11	-30%
		=> Performance de la Formule = 0% grâce à la protection du capital (soit un TRA de 0%)



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice a baissé à toutes les dates de constatation intermédiaires. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.
A la Date de Constatation Finale, 29 mars 2029, la performance de l'Indice est de -30%, soit une baisse inférieure à 40%. L'investisseur peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 5 avril 2029, la Valeur Liquidative de Référence, soit **un rendement annualisé de 0%**.

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
1er, 6 et 7 avril 2021	887.30	
31 mars 2023	1100.25	24%, l'indice est en hausse => la formule s'arrête
=> Performance de la Formule = 14% grâce à l'échéance anticipée (soit un TRA de 6.72%)		



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à la Première Date de Constatation Intermédiaire, le 31 mars 2023 est supérieur au Niveau Initial de l'Indice. La condition d'échéance anticipée est donc réalisée. La durée de la formule sera donc de **2 ans et 5 jours**.

L'investisseur peut récupérer à la Première Date d'Échéance Anticipée de la formule, le 6 avril 2023, la Valeur Liquidative de Référence, **majorée d'un Gain de 14% (bien que la performance de l'Indice soit égale à 24%)**, à savoir 1000 euros + (14% x 1000 euros) = 1140 euros. Il réalise donc un gain de 140 euros, soit **un rendement annualisé de 6,72%**.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie à compter du 31 mars 2021 après 12h30	4%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾. Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	2,5 %
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Frais courants : Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet

www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr et www.caisse-epargne.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet <http://www.caisse-epargne.fr> et <http://www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr>

■ La commercialisation de ce Fonds est ouverte **du 7 décembre 2020 au 31 mars 2021** avant 12h30. Après cette date, les nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées.

■ **Fiscalité** : Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 novembre 2020